

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA RÉGION

LILLE: 186, Rue de Paris
PARIS: 43, Bd Hausmann

JOURNAL D'INFORMATION

Le Galilé

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX:
ROUBAIX Téléphone 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING Téléphone 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

A PROPOS DE LA RESTAURATION D'UNE STATUE A DOUAI

LA LÉGENDE de saint Roch et de «sin quien»

On célébrait autrefois avec beaucoup d'assiduité la fête de certains saints particulièrement en honneur à Douai. Et la journée qui lui était consacrée donnait lieu toujours à de joyeuses et populaires manifestations.



Saint Roch et «sin quien» dans leur niche, à Douai.

de l'effigie du personnage à laquelle elles étaient consacrées. Il en est une cependant qui ne l'est pas: celle de saint Roch.

Saint Roch n'était point douaisien, puisqu'il naquit vers 1295 près de Montpellier. Mais en raison de son dévouement à soigner les malades de la peste, les enfants de Gayant qui, à dix-sept reprises souffrirent atrocement du fléau, avaient en saint Roch la plus grande confiance.

Puis, quand le terrible mal eut cessé, puis arrêté ses ravages dans la région, quand on n'eut plus à invoquer saint Roch contre la peste, les marchands bouchers et les fripiers le choisirent comme protecteur.

« Sa fête, le 16 août, était alors célébrée avec un fol entrain. Le président de la Confrérie, escorté de ses collègues et de la foule venait attacher des médailles dans la niche de saint Roch, chacun le sait, possède un chien — «sin quien» comme on dit chez nous — un brave toutou qui, dit l'historien, découvrit le pèlerin terrassé par la peste et le conduisit à son maître nommé Gothard, qui le soigna et le guérit. »

Saint Roch est en parfait état, ainsi que son chien, car saint Roch, chacun le sait, possède un chien — «sin quien» comme on dit chez nous — un brave toutou qui, dit l'historien, découvrit le pèlerin terrassé par la peste et le conduisit à son maître nommé Gothard, qui le soigna et le guérit. »

« Cette activité, a-t-il dit, est un des exemples de l'incapacité de mobiliser les masses sur la base de leurs préoccupations quotidiennes, lesquelles pourtant se font jour particulièrement durant la crise actuelle. »

« Il a montré que le parti communiste français avait été incapable d'exploiter le vif mécontentement des ouvriers envers la loi réactionnaire des assurances sociales. »

« Cette activité, a-t-il dit, est un des exemples de l'incapacité de mobiliser les masses sur la base de leurs préoccupations quotidiennes, lesquelles pourtant se font jour particulièrement durant la crise actuelle. »

Le Conflit du Textile de Roubaix-Tourcoing

La troisième semaine de grève a débuté, hier, sans changement

Au début de ce conflit, nous avons formulé la crainte qu'il fut de longue durée. Les événements, hélas ! semblent confirmer ce pronostic et voici dès aujourd'hui la troisième semaine de grève entamée.

La journée de lundi ne fut marquée par aucun événement notable. La surveillance par les forces de police s'est renforcée aux abords des gares de marchandises et les patrouilles de gardes mobiles furent peut-être plus nombreuses que de coutume.

On n'eut heureusement pas à enregistrer d'incidents et les grévistes persisteront dans leur attitude de calme. Après quelques journées d'agitation, il semble, et c'est heureux, que le mouvement doive se continuer sans accrocs, avec une dignité et une tenue d'autant plus louables dans des circonstances difficiles.

Ce matin, les cégétistes tiendront des assemblées générales à Tourcoing et Lys-lez-Lannoy, cet après-midi à Roubaix.

UN ORDRE DU JOUR DU COMITÉ INTERSYNDICAL DE GRÈVE
Le Comité intersyndical de Grève nous communique :

« Le Comité intersyndical de Grève, réuni à « La Paix » le lundi 1er juin, enregistré avec satisfaction qu'au seuil de la 3e semaine de lutte, les grévistes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Halluin et des communes environnantes, restent aussi fermes dans leur attitude qu'au premier jour de la grève. »

« Constate que les appels à la solidarité pecunière envers les grévistes sont entendus de toutes parts, tant des organisations syndicales, que des groupements commerciaux ou des personnes liées. »

« Il renouvelle, au nom des grévistes, ses plus vifs et sincères remerciements à tous ceux qui aident ainsi financièrement la classe ouvrière dans la rude bataille engagée, contre le Consortium. »

VILLAGES LILLIPIUTIENS

CANTELEUX, dans le Pas-de-Calais, et EPECAMPS, dans la Somme, n'ont pas assez d'électeurs et vont dans les communes voisines chercher des conseillers municipaux

Elles sont bien curieuses à visiter ces communes lilliputiennes, aux maisons nettes, cachées dans la verdure, loin de toutes agglomérations, et dont nous allons entretenir nos lecteurs. Elles sont, tant, sont, à l'unanimité, élus conseillers municipaux. M. Ferry Damiena, sans



LA MAIRIE DE CANTELEUX

habitants y vivent dans un bonheur discret. Ce sont CANTELEUX, un tout petit village de 31 habitants, situé dans le Pas-de-Calais, à 8 kilomètres au sud de FREVENT et EPECAMPS, un autre village plus minuscule encore, puisqu'il ne compte que 20 habitants, perdus au milieu des bois, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de DOULLENS, dans la Somme.

Toutes deux présentent cette même et étrange particularité d'avoir un Conseil municipal, s'est vu attribuer l'écharpe tricolore, qu'il passe, à l'occasion, à son lieutenant, M. Adolphe Deleporte. Viennent ensuite: MM. Henri Cousin (beau-frère du Maire), Lucien Mathon, les deux frères Augustin et Désiré Brulin, tous les six habitant Canteloux. Mais lorsqu'il faut réunir le Conseil de 10 membres, le problème est ainsi résolu: On convoque 4 habitants d'une commune voisine: NEUVILLETTE, commune qui se trouve située dans un département également voisin: (la Somme) et le tour est joué!



Un habitant de Canteloux, M. Testard, qui ne se fait raser et couper les cheveux qu'une fois par semaine.

Autour du apic vert, on invite donc à s'asseoir les parents et amis de Canteloux, qu'accompagnent pour la circonstance les parents et amis résidant à Neuvillelette: MM. Raymond Deleporte et Julien Guilbert, fils et gendre de l'adjoint au maire; M. Alphonse Guilbert, père de Julien Guilbert et M. Henri Florez. Alors, seulement, la famille est complète et le Conseil est légalement autorisé à délibérer et à prendre ses responsabilités.

« Parmi les huit électeurs, deux refusent de collaborer à l'Administration municipale. Ce sont MM. Gustave Mathon et Charles Testard, un brave et original ouvrier agricole qui ne se fait raser et



Le Cinquième Centenaire du supplice de Jeanne d'Arc à Rouen

LA RÉDUCTION de la durée du travail dans les houillères

L'avant-projet du B. I. T. fixant la journée à 7 h. 45 adopté par la commission des Mines de la conférence de Genève

La Commission des Mines de la Conférence Internationale du Travail, réunie à Genève, a abordé hier l'examen de l'avant-projet de convention préparé par le B. I. T. en commençant par les articles 3 et 10.

L'article 3, après avoir défini la durée à réglementer (durée de présence, descente et remonte comprise), fixe cette durée à 7 h. 45 par jour au maximum. Il prévoit, en outre, que dans le cas où il est décidé de ne pas adopter une nouvelle réduction de la durée du travail.

Un amendement ouvrant tend à substituer la journée de 7 heures à la journée de 7 h. 45 et à réduire à trois ans au lieu de cinq le délai accordé pour obtenir une décision sur une nouvelle diminution de cette journée. Un amendement a été présenté par les représentants du gouvernement allemand et du gouvernement britannique, fixe également à trois ans le délai pendant lequel la possibilité d'une nouvelle réduction de la durée du travail devra faire l'objet d'une décision.

LA DISCUSSION DES PROPOSITIONS
Au cours de la discussion générale instituée sur ces diverses propositions, M. Dejardain (ouvrier Belge), a exposé le point de vue du groupe ouvrier et a fait ressortir que la crise actuelle de l'industrie charbonnière exige, dans l'intérêt de cette industrie même, une diminution de la durée du travail.

M. VIGNE SELVE CONTRE LES RÉDUCTIONS DE SALAIRES
M. VIGNE (ouvrier, France), répondant au délégué allemand, déclare que la question des réparations n'a rien à faire avec la question posée devant la Conférence. Il a développé la thèse sur la nécessité de réduire dès maintenant la journée des mines à sept heures et sur la suppression de toute possibilité d'heures supplémentaires pour la production.

« Il est élysé contre les réductions de salaires déjà opérées et qui, loin d'atténuer la crise, ne font que l'accroître en diminuant le pouvoir d'achat des masses. Il a souligné la gravité de la crise charbonnière en France, où le nombre de mineurs est tombé de 330.000 à 270.000 et où dans beaucoup de mines on ne travaille que trois ou quatre jours par semaine. »

« Lisiez en quatrième page notre nouveau feuilleton "CHIFFONNETTE" grand roman d'amour par Jean Demais. »

M. Gaston Doumergue Président de la République s'est marié hier

Hier, a été célébré dans la plus stricte intimité, le mariage de M. Doumergue, Président de la République, avec Madame J. Graves. La courtois cérémonie a eu lieu à 11 h. 45, dans les appartements privés du Président de la République, au Palais de l'Élysée.



M. Gaston DOUMERGUE

« Il est certain, — nous a dit ce distingué fonctionnaire ministériel — que CALCUL AU MILLIÈME comme vous l'avez fait, LE COEFFICIENT EST DE 6,96369. Mais ce mode de calcul n'ayant jamais été employé pour la fixation des précédents coefficients, la Commission du Coût de la Vie ne l'a pas retenu cette fois encore. Elle a simplement CALCULÉ AU CENTIÈME comme les autres fois et de cette façon de faire il résulte les chiffres suivants: 7,09, moyenne des deux coefficients de 1930, multipliée par 98,045 nouveau calcul du coefficient et divisé par 100, égale 6,94. »

« Voici donc le mystère éclairci. Le coefficient réel établi sur l'ancienne base est 6,94. »

LA PROTECTION DE LA CHICORÉE
M. André Tardieu, ministre de l'Agriculture a déposé le 28 mai sur le bureau de la Chambre, un certain nombre de projets destinés à protéger la production agricole.

LE TERRITOIRE BADOIS N'A PAS ÉTÉ SURVOLÉ PAR UNE ESCADRILLE FRANÇAISE
Un journal allemand de midi ayant annoncé qu'une escadrille de 40 avions militaires français avait survolé le territoire badois samedi dernier, on déclare à Berlin de source autorisée, que cette information est inexacte. Une escadrille française d'avions a bien fait, samedi, des exercices aériens à proximité de la frontière allemande, mais celle-ci n'a pas été survolée. Sur le point de Kehl se trouvait, sous le commandement d'un officier aviateur français, un poste d'observation qui avait sans doute pour tâche d'empêcher le survol de la frontière.

LES AVIATEURS FRANÇAIS QUI ATTERRISSÈNT À TRÈVES ONT ÉTÉ LIBÉRÉS
Les deux aviateurs militaires français qui ont atterri récemment à Trèves et ont été condamnés samedi à une amende pour défaut de passeport, ont été reconduits dimanche à la frontière. Les deux aviateurs ont exprimé au chef de la police de Trèves leurs remerciements pour le traitement dont ils ont été l'objet pendant leur séjour à Trèves. Les aviateurs seront sans doute démontés et expédiés en France.

LA MISSION GOULETTE EST RENTRÉE AU BOURGET
La mission Goulette-Saint-Bouillier-Richard, de retour de Madagascar, est rentrée hier après-midi, à 17 h. 50 à l'aérodrome du Bourget, terminant ainsi un voyage d'études de 20.000 kilomètres à bord d'un monoplane Farman, équipé de trois moteurs Lorraine de 300 CV chacun.

Le coefficient officiel du coût de la vie dans le Nord est de 98,045 (nouveau calcul) et de 6,94 (ancien calcul)

Nous avons publié dimanche le résultat des travaux de la Commission régionale d'études relatives au coût de la vie dans le Nord.

« On sait que cette assemblée agissant selon des instructions ministérielles a calculé sur de NOUVELLES BASES moyennes, celles de 100 en 1930, le nouveau indice du coût de la vie et que celui-ci a été fixé à 98,045. »

« Nous avons expliqué également que selon l'ANCIEN CALCUL, le coefficient aurait été de 6,96369 contre 7,09, qui était celui d'octobre 1930. »

« De l'entendre que nous avons eu avec M. Boujard, ressort une grande clarté. »

« Il est certain, — nous a dit ce distingué fonctionnaire ministériel — que CALCUL AU MILLIÈME comme vous l'avez fait, LE COEFFICIENT EST DE 6,96369. Mais ce mode de calcul n'ayant jamais été employé pour la fixation des précédents coefficients, la Commission du Coût de la Vie ne l'a pas retenu cette fois encore. Elle a simplement CALCULÉ AU CENTIÈME comme les autres fois et de cette façon de faire il résulte les chiffres suivants: 7,09, moyenne des deux coefficients de 1930, multipliée par 98,045 nouveau calcul du coefficient et divisé par 100, égale 6,94. »

« Voici donc le mystère éclairci. Le coefficient réel établi sur l'ancienne base est 6,94. »

UN COMMUNIQUÉ OFFICIEL
A l'appui de ces dires, voici le communiqué officiel fourni par la Préfecture :

« La Commission régionale d'études relatives au coût de la vie s'est réunie à la Préfecture du Nord, le samedi 30 mai 1931, à 10 heures, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord. »

« La moyenne des indices de la méthode ancienne étant pour 1930 de 7,09 (7,16 + 7,02) »